



OIC/49-CFM/2023/REP/FINAL

**Rapport de la 49^{ème} Session
du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères
(CMAE)**

***(LE JUSTE-MILIEU ET LA MODERATION : CLEFS
MAITRESSES DE LA SECURITE ET DE LA STABILITE)***

**NOUAKCHOTT, REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
16-17 MARS 2023
(24-25 Chaâbane 1444H)**

**Rapport de la 49^{ème} session
du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE)
(Le Juste-milieu et la Modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité)
Nouakchott, République islamique de Mauritanie
16-17 mars 2023
(24-25 Chaâbane 1444H)**

A l'aimable invitation du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la 49^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères (Le Juste-milieu et la Modération, Clefs maîtresses de la Sécurité et de la Stabilité), a tenu ses assises à Nouakchott, République islamique de Mauritanie, les 16-17 mars 2023 (24- 25 Chaâbane 1444H) ;

1. La réunion a été ouverte par la récitation de versets du Saint Coran.
2. S.E. M. Bilawal Bhutto Zardari, Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, président de la 48^{ème} session du CMAE, a adressé ses félicitations à la République islamique de Mauritanie pour son accession à la présidence de la 49^{ème} session du CMAE, et a exprimé sa gratitude pour le soutien apporté par le Royaume d'Arabie saoudite, pays du siège de l'OCI et président de la 14^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet. Il a souligné que le Pakistan n'avait épargné aucun effort, en tant que président de la 48^{ème} session du Conseil, pour conduire l'Organisation à bon port et faire avancer l'action islamique conjointe, en dépit d'une conjoncture politique mondiale hasardeuse et marquée par les menaces de recours à la force et de la situation dangereuse créée par l'occupation et les défis sécuritaires en tout genre. À cet égard, et tout en soulignant l'importance des initiatives prises au niveau de l'OCI pendant la présidence pakistanaise, il a exhorté les États membres à redoubler d'efforts pour promouvoir l'harmonie, la paix et la sécurité et le développement durable.
3. La Conférence a ensuite approuvé la composition de son Bureau qui se présente comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| - République Islamique de Mauritanie | Président |
| - Etat de Palestine | } Vice-présidents |
| - République Fédérale du Nigeria | |
| - République Populaire du Bangladesh | |
| - République islamique du Pakistan | Rapporteur |

Aussitôt après l'annonce de la composition du Bureau, le ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan a remis la Présidence du CMAE à S.E. M. Mohamed Salem Ould Merzoug, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'étranger.

4. Après sa prise de fonction, le Ministre des Affaires étrangères de la Mauritanie a souhaité la bienvenue aux Ministres participants, aux délégations officielles et aux invités à la 49^{ème} Session du CMAE. Il a remercié le Pakistan pour sa conduite dynamique et éclairée des activités de l'OCI au cours de la 48^{ème} session. Il a, en outre, remercié le Secrétaire général de l'OCI pour le soutien apporté à la Mauritanie pour l'accueil de la présente session sur le sol mauritanien.
5. Son Altesse Royale le Prince Faisal Bin Farhan Bin Abdullah Al-Saoud, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, a prononcé un discours en sa qualité de Président de la 14^{ème} session de la Conférence islamique au Sommet. Il a évoqué certaines des récentes initiatives du Royaume d'Arabie saoudite visant à promouvoir l'action islamique conjointe, notamment la convocation de la Conférence ministérielle sur la lutte contre la corruption et la quatrième Conférence sur la médiation. Il a également souligné les efforts du Royaume d'Arabie saoudite pour soutenir les principaux points de l'ordre du jour de l'OCI, tels que la cause de la Palestine, le processus de paix au Yémen et la situation humanitaire en Afghanistan. Il a en outre briefé les ministres au sujet de l'évolution positive du dialogue engagé entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran, facilité par la République populaire de Chine, et qui s'est concrétisée par le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.
6. S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a prononcé un discours dans lequel il a félicité la République islamique du Pakistan pour sa présidence de la 48^{ème} session du CMAE et la République islamique de Mauritanie pour son accession à la présidence de la 49^{ème} session du CMAE. Il a exprimé sa sincère gratitude au Serviteur des Deux Saintes Mosquées et au Prince Héritier du Royaume d'Arabie Saoudite pour leur soutien indéfectible à l'OCI et à son Secrétariat général. Il a noté que la 49^{ème} session se tenait à un moment où le monde commémorait le premier anniversaire de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, désignant le 15 mars comme « Journée internationale de lutte contre l'islamophobie ». Il s'est félicité de la reprise des relations diplomatiques entre le Royaume d'Arabie Saoudite et la République islamique d'Iran et a salué l'État du Qatar pour avoir accueilli et organisé avec succès la Coupe du monde de football 2022 et les Émirats arabes unis pour avoir convoqué la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28). Passant en revue les activités de l'Organisation depuis la 48^{ème} session, le Secrétaire général a dénoncé la récente agression israélienne contre le peuple palestinien et a évoqué les développements en Afghanistan, la situation au Jammu-et-Cachemire, le Sahel et le bassin du lac Tchad, la République centrafricaine, la Guinée et le Mozambique, le Nagorno-Karabakh, le Yémen, la Libye, le Soudan, la Somalie, la Syrie, l'Irak, la Bosnie-Herzégovine et Chypre. Il a en outre soulevé les questions de l'extrémisme et du terrorisme, des crises humanitaires, des droits de l'homme et de la situation des communautés et des minorités musulmanes dans les États non-membres de l'OCI, y compris le sort des musulmans rohingyas. Il a évoqué l'action menée par l'OCI pour la promotion du dialogue interreligieux, et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Il a souligné l'engagement de l'OCI à rehausser, au niveau mondial, son profil en tant que porte-parole et voix collective de la Oummah islamique.

7. Au nom de Son Excellence M. Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, l'Invité Spécial de la 49^{ème} Session du CMAE, S.E. M. Khalid Khiari, Secrétaire général adjoint pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique a fait une déclaration dans laquelle il a souligné l'étroite coopération entre l'ONU et l'OCI dans le traitement des questions mondiales en particulier, la paix et la sécurité, la médiation, la lutte contre l'intolérance, l'islamophobie, la Palestine, les musulmans rohingyas et la région du Sahel. Il a également assuré les participants de la volonté du Secrétaire général des Nations Unies de poursuivre la collaboration entre les deux organisations en vue de promouvoir la paix et le développement dans le monde.
8. S.E. M. Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani, Président de la République islamique de Mauritanie, a prononcé un discours liminaire à l'ouverture de la session du Conseil. Notant que la Mauritanie est une plaque tournante en termes de tolérance, de solidarité et de paix, le président a souligné la nécessité d'imprimer un nouvel élan à l'action de l'OCI dans le domaine de la promotion des valeurs de paix, de modération, de solidarité et d'harmonie en vue de réaliser les aspirations des peuples au développement durable. Il a en outre souligné l'importance de faire progresser l'action islamique conjointe, l'intégration économique entre les États membres de l'OCI en développant le commerce intra-communautaire, en promouvant et en créant un environnement qui encourage le capital islamique à investir dans le développement durable. Dans son allocution, le Président a également appelé l'État de Palestine à briguer le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.
9. Lors de la séance spéciale de commémoration du premier anniversaire de la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie, une courte vidéo documentaire a été diffusée, suivie d'une déclaration du Secrétaire général de l'OCI, de la déclaration de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, du message du Royaume de l'Arabie Saoudite en sa qualité de président du Sommet islamique, des déclarations de la République de Djibouti et de la République de Türkiye, et d'une déclaration de la République islamique de Mauritanie en sa qualité de président de la 49^{ème} session du CMAE.
10. Au cours de cet événement, le Secrétaire général a remercié la République de Mauritanie d'avoir permis à l'OCI d'organiser cette séance spéciale dans le cadre du programme du 49^{ème} Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Le Secrétaire général a mentionné que cet événement constitue une opportunité pour sensibiliser à la situation actuelle liée à l'islamophobie tout en appelant à des actions concrètes à l'échelle mondiale qui s'avèrent nécessaires pour lutter contre la menace d'incitation à la haine, à la discrimination et à la violence fondées sur la religion. Il a également souligné que la Journée internationale de lutte contre l'islamophobie devait être considérée comme une journée universelle pour contrer toute forme de haine religieuse et d'intolérance. Il a également appelé tous les pays ainsi que les organisations internationales et régionales à commémorer le 15 mars en tant que « Journée internationale de lutte contre l'islamophobie » et à s'impliquer davantage dans la lutte contre la xénophobie et dans la promotion des valeurs de tolérance, de compréhension mutuelle, d'harmonie interconfessionnelle, de dialogue et de coexistence pacifique entre les adeptes des différentes religions et confessions.

11. Le CMAE a examiné et adopté son projet d'ordre du jour et son projet de programme de travail.
12. Un Comité Spécial a été convoqué pour délibérer sur les projets de résolution en suspens.
13. Le Comité des Six sur la Palestine s'est réuni, en marge de la 49^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, sous la présidence du Secrétaire général de l'OCI qui a appelé, dans son discours, à la conjonction des efforts pour la prise de mesures diplomatiques et juridiques efficaces sur la scène internationale, propres à soutenir la Cause palestinienne. Il a également souligné la nécessité pour les États membres de présenter des déclarations écrites et orales et de fournir des contributions financières pour appuyer l'action en cours à la Cour internationale de Justice.
14. Une réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire s'est tenue en marge du CMAE. Le Secrétaire général de l'OCI, en sa qualité de président du Groupe, a réitéré l'engagement indéfectible de l'OCI à soutenir le peuple du Jammu-et-Cachemire.
15. Le Comité ministériel ad hoc de l'OCI sur la reddition de comptes pour les violations des droits de l'homme au préjudice des Rohingyas a tenu une réunion à composition non limitée, en marge de la 49^{ème} session du CMAE. Au cours de cette réunion, le Secrétaire général de l'OCI a réitéré la position ferme de l'OCI en faveur des Rohingyas et la nécessité de poursuivre ses efforts pour mobiliser le soutien international afin de trouver une solution durable à cette crise complexe.
16. Une session de brainstorming ministérielle intitulée : «Faire face à l'extrémisme violent», s'est tenue lors de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Dans son allocution d'ouverture de la session, le Ministre des Affaires Etrangères de la République islamique de Mauritanie, en tant que Président de la 49^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, a présenté le thème de cette session. De son côté, le Secrétaire Général de l'OCI, dans son allocution, a exprimé sa gratitude à la Mauritanie pour avoir organisé cette session de brainstorming sur un sujet aussi opportun compte tenu des menaces posées par les groupes extrémistes et terroristes dans la région de l'OCI au cours de ces dernières décennies. Pour éradiquer la menace, il a insisté sur l'importance de combiner les stratégies de sécurité avec des mesures de prévention, la promotion de l'éducation, la bonne gouvernance, le développement, l'égalité et la justice. À cet égard, il a énuméré diverses mesures que les États membres doivent envisager de prendre lors de leurs délibérations. Les participants ont débattu des stratégies de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.
17. Le CMAE a débattu des questions et sujets à l'ordre du jour et adopté des résolutions dans les différents domaines, y compris la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif ; les Affaires politiques ; les Affaires statutaires, organiques et générales ; les Affaires juridiques ; la Situation des minorités et communautés musulmanes dans les États non-membres de l'OCI ; les Affaires de l'information ; les Affaires administratives et financières ; les Affaires humanitaires ; les Affaires économiques, scientifiques et techniques ; et les Affaires culturelles, sociales et familiales.

18. Le projet de Résolution n°3/49-LO sur « La création d'un organe permanent pour le règlement des conflits liés aux investissements, dans le cadre de l'Accord de l'OCI sur la promotion, la protection et la garantie des investissements » a été adopté moyennant quelques amendements.
19. Le Conseil a décidé de reporter la discussion du projet de Résolution n°11/49-LO, concernant la création d'un groupe de l'OCI pour les États non-membres et les organisations internationales et régionales, à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, afin de permettre un débat plus approfondi sur la question et de faciliter le consensus entre les États membres sur une formulation unifiée du projet de résolution.
20. Le Conseil a décidé de reporter la discussion de la Résolution n°12/49-LO, relative aux documents juridiques à signer par le Secrétaire général, à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères et a demandé au Secrétariat général de préparer une étude juridique complète, présentant les meilleures pratiques internationales pertinentes, et de la soumettre aux États membres pour examen avant la prochaine réunion ministérielle.
21. Les élections des Secrétaires-généraux-adjoints pour les trois groupes géographiques : arabe, asiatique et africain, et l'élection du Secrétaire-général-adjoint aux affaires administratives et financières se sont tenues à Nouakchott. Le groupe africain s'est mis d'accord pour choisir un candidat unifié. L'Arabie saoudite a désigné son candidat en tant que pays du siège et l'État de Palestine a désigné son candidat pour le poste de SGA pour la Palestine et les Affaires d'Al-Qods. En conséquence, le Conseil a nommé les Secrétaires-généraux-adjoints proposés dont les noms figurent dans la résolution adoptée, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2024.
22. Le projet de Résolution n°1/49-MM sur la sauvegarde des droits des communautés et minorités musulmanes dans les États non-membres de l'OCI a été adopté.
23. Le projet de Résolution n°3/49-MM sur la situation de la minorité musulmane turque de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécanèse a été adopté. L'Égypte, l'Arabie saoudite, le Liban, l'Irak et le Bahreïn ont émis des réserves sur cette résolution.
24. Le projet de Résolution n°5/49-ICHAD sur le « Renforcement de la coopération et de la solidarité dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 dans le monde islamique » a été adopté avec les réserves du Maroc sur le paragraphe 26 du préambule.
25. Le projet de Résolution n°19/49-POL sur la situation à Chypre a été adopté avec des réserves de l'Égypte, de l'Arabie saoudite, du Liban, de l'Irak et du Bahreïn.
26. Le projet de Résolution n°30/49-POL sur la réforme des Nations unies et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité des Nations unies a été adopté.

27. Le projet de Résolution n°33/49-POL sur Sawt Al-Hikma (Voix de la Sagesse) pour une rhétorique anti-extrémiste a été adopté avec les réserves de l'Algérie sur le paragraphe 17 du dispositif.
28. Le projet de Résolution n°41/49-POL sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme a été adopté. Le Maroc a émis des réserves sur le paragraphe 8 et l'Algérie sur le paragraphe 37 du dispositif.
29. Le projet de Résolution n°54/49-POL sur « la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier l'esclavage moderne et la traite sexuelle des femmes et des enfants a été adopté. L'Algérie a émis des réserves sur le paragraphe 7 du dispositif.
30. Le projet de Résolution n°63/49-POL sur le « Renforcement de la coopération dans la lutte contre l'extrémisme violent » a été adopté avec les réserves du Maroc sur le paragraphe 3 du dispositif.
31. Le projet de Résolution n°69/49-POL sur « Le soutien aux résultats de la conférence internationale de Tachkent sur l'Afghanistan, Sécurité et Développement économique » a été adopté.
32. Le projet de Résolution n°45/49-POL sur l'Attaque contre l'ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Téhéran et le Consulat à Mashhad a été retiré à la demande du Royaume d'Arabie Saoudite.
33. Le projet de Résolution n°2/49-PAL sur la capitale de l'État de Palestine Al-Qods Al-Charif a été adopté avec les réserves de l'Algérie sur les paragraphes 38 et 39 du dispositif.
34. « La délégation de la République islamique d'Iran a souligné que son appui aux résolutions adoptées concernant la Palestine et celles pertinentes à la paix et la sécurité au Moyen Orient ne doit pas être interprété comme une reconnaissance explicite ou implicite en aucune façon que ce soit du régime sioniste israélien ou comme un soutien à la normalisation des relations avec ce régime illégal et usurpateur ; La République islamique d'Iran déclare fermement que toute initiative de reconnaissance des occupants sionistes de la Palestine et toute normalisation avec ce régime doivent être considérées comme une tentative ayant des conséquences négatives pour les Palestiniens qui contribuent à saper et hypothéquer la cause palestinienne. »
35. Le projet de Résolution n°22/49-POL sur le renforcement de la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires a été adopté avec les réserves du Pakistan sur le paragraphe 4 du dispositif.
36. « La délégation de la République islamique d'Iran rejette le texte de la Résolution n°14/49 POL sur la solidarité avec le Yémen et le soutien à la légalité constitutionnelle. L'Iran croit que cette résolution n'est pas objective et ne reflète pas la situation sur le terrain au Yémen et quelle ignore délibérément la principale cause de la crise sécuritaire et humanitaire dans ce pays. »

37. « La délégation de la République islamique d’Iran rejette catégoriquement la Résolution n°68/49-POL sur « l’attaque contre l’Ambassade de la République d’Azerbaïdjan à Téhéran » ; le projet de résolution en question ayant été adopté en contradiction avec les dispositions du Statut de l’OCI et des règles de procédure du CMAE, et est fondée sur les assertions d’une seule partie dans l’incident qui occulte complètement les explications, les arguments et les suggestions basées sur le droit de l’autre partie ».
38. Au nom de tous les participants, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l’Organisation de la Coopération Islamique (OCI), a adressé un message de remerciements à S.E. M. Mohamed Ould Cheikh Ghazouani, Président de la République Islamique de Mauritanie, pour l’accueil par son pays de la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, ainsi que pour l’accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés à toutes les délégations, qui ont largement contribué au succès de cet événement.

Nouakchott, Mauritanie, 17 mars 2023
